

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

2 Avenue des Mûriers

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2019 - 2020

CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

2 Avenue des Mûriers

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2019 - 2020

CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association syndicale, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport (cf Annexe 2).

Les comptes comprennent les données suivantes :

- total du bilan	984 135 euros,
- total des produits d'exploitation	1 113 025 euros,
- résultat de l'exercice	- 7 356 euros.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association syndicale à la fin de cet exercice.

1 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^o septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3 - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil syndical et dans les autres documents adressés aux propriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation ou de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

4 - RESPONSABILITE DU CONSEIL SYNDICAL

Il appartient au Conseil syndical d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil syndical d'évaluer la capacité de votre association syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil syndical en date du 9 octobre 2020.

5 - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association syndicale.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes relatifs à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Béziers, le 16 octobre 2020.

FL Audit
Commissaire aux Comptes

Pierre CHABBERT

Commissaire aux comptes
Gérant

FL *Audit*

SAS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET D'EXPERTS COMPTABLES
2 Rue André Gide - 34500 BEZIERS
Tél. 04.99.43.09.34 - Fax 04.67.35.11.80
Courriel : flaudit@wanadoo.fr
Siret 424 525 327 00047 - NAF 6920 Z
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Montpellier
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

2 Avenue des Mûriers

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2019 - 2020

CLOS LE 31 AOUT 2020

**RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, au titre de l'exercice 2019.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient selon les termes de l'article L 612-5 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues par l'article R. 612-6 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Fait à Béziers, le 16 octobre 2020.

FL Audit
Commissaire aux Comptes

Pierre CHABBERT

Commissaire aux comptes
Gérant

FL Audit

SAS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET D'EXPERTS COMPTABLES
2 Rue André Gaud - 34500 BEZIERS
Tél. 04.99.43.09.34 - Fax 04.67.35.11.80
Courriel : flaudit@wanadoo.fr
Siret 424 525 327 00047 - NAF 6920 Z
Inscrite auprès de la Cour d'Appel de Montpellier
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

2 Avenue des Mûriers

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2019 - 2020

CLOS LE 31 AOUT 2020

ANNEXE 1

**DESCRIPTION DETAILLEE
DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

2 Avenue des Mûriers

34420 – PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2019 - 2020

CLOS LE 31 AOUT 2020

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS 2019 - 2020

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2020			31/08/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	17 150		17 150	17 150
	Constructions	232 823	117 005	115 818	122 529
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	190 327	176 489	13 838	22 100
	Autres immobilisations corporelles	809 767	655 717	154 050	400 722
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	5 000		5 000	5 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	438		438	438	
	TOTAL (I)	1 255 506	949 212	306 294	567 940
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	7 635		7 635	10 754
	Autres créances	97 220		97 220	109 127
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 258		80 258	80 258	
DISPONIBILITES	489 425		489 425	559 430	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 302		3 302	2 908
	TOTAL (II)	677 841		677 841	762 478
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 933 346	949 212	984 135	1 330 418
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				438	438
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2020	31/08/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	506 662	492 249
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(7 356)	14 413
	Total des fonds propres	499 306	506 662
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		79 000
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs		79 000	
Total des fonds associatifs	499 306	585 662	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	49 060	129 103	
Total des provisions	49 060	129 103	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	163 804	323 195	
Emprunts et dettes financières divers	3 640	3 700	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 113	271 543	
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	26 211	17 215	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	435 769	615 653	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	984 135	1 330 418	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(7 356,17)	14 413,21	
(1) Dont à moins d'un an	435 769	615 653	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/08/2020	31/08/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	959 760	960 320
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	88	943
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	153 177	160 094
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	1 113 025	1 121 357	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 016 479	985 808
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 182	1 506
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	261 646	254 582
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	4	660
	Total des charges d'exploitation	1 280 310	1 242 557
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(167 285)	(121 200)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	4 845	4 837
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	3 659	4 285
2 - RESULTAT FINANCIER		1 186	553
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(166 099)	(120 647)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	80 043	135 380
	Charges exceptionnelles	300	320
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		79 743	135 060
Impôts sur les sociétés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		79 000	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 276 913	1 261 574
TOTAL DES CHARGES		1 284 269	1 247 161
EXCEDENT ou DEFICIT		(7 356)	14 413
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			